



**Contrat de projets Etat-Région 2007-2013
- Opération CBI/HdP - Avenant à
la convention de fonds de concours**

Rapport n° CP/2013/778

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de formaliser l'évolution du coût de l'opération de construction du Centre de Biologie Intégrative - Hotel de Plateformes CBI-HdP et son bouclage financier par abondement de fonds européens. La conclusion d'un avenant à la convention financière initiale est proposée par le maître d'ouvrage, la Région Alsace et soumise aux partenaires financiers.

Par délibération en date du 6 Juin 2011 et convention de financement signée entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et la Communauté Urbaine de Strasbourg le 10 Août 2011, la Commission Permanente du Conseil Général a, en confirmation de ses engagements au titre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, décidé d'attribuer une subvention de 1.830.000 € au profit de la Région Alsace au titre de la construction du Centre de Biologie Intégrative – Hôtel de plateformes (CBI/HdP) à ILLKIRCH.

Cet équipement hautement structurant en biotechnologies sera mis en service début 2014. Pour des raisons liées à la spécificité technique des locaux et de besoins complémentaires exprimés par les utilisateurs, le budget initial de 11 M€ a été porté à 13,20 M€. Un financement complémentaire au titre du FEDER (de 1,5 M€ à 2,852 M€) a pu être mobilisé pour prendre en charge ce surcoût, ainsi qu'une participation des utilisateurs, le Centre Européen de Recherche en Biologie et Médecine (387.560 €), sans augmentation des participations des autres financeurs.

Dans la perspective de formaliser le nouveau coût d'objectif du projet, d'asseoir les soutiens complémentaires et plafonner les participations du Département du Bas-Rhin et de la Communauté Urbaine de Strasbourg, il est proposé la conclusion d'un avenant au fonds de concours initial associant les financeurs publics au projet.

Lors de sa réunion du 4 octobre 2013, le Conseil Communautaire de Strasbourg a émis un avis favorable sur cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

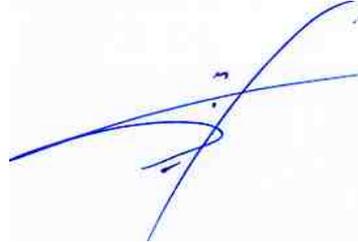
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours relative à la construction du Centre de Biologie - Hôtel des plateformes CBI/

HdP, avenant ayant pour objet de relever le budget global de l'opération à 13,20 M€ TTC, et d'intégrer à son plan de financement les fonds européens FEDER.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cet avenant au nom du Département.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL